

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2013

Publication : 20/09/2013

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2013

DECISION

Numéro 13 – 08 – 067

Décision 9 : L'avenant n° 1 au lot n°1 "Désamiantage – Couverture fibrociment" du marché de travaux relatif à la réfection de la couverture du centre d'incendie et de secours du Chambon-Feugerolles.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 août 2013, s'est réuni le jeudi 12 septembre 2013 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

Étaient présents : Madame Nadia Sémache, Messieurs Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président), André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président), Monsieur Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

La réfection de la toiture du centre d'incendie et de secours (CIS) du Chambon Feugerolles a été planifiée sur l'exercice budgétaire 2013. Une consultation a été lancée et le 14 février 2013, le bureau a attribué les marchés de travaux relatifs concernant la réfection de la couverture du centre d'incendie et de secours du Chambon-Feugerolles de la façon suivante :

↳ Lot numéro 1 : Désamiantage Couverture fibro-ciment : entreprise SUPER (Saint Etienne) pour un montant de 185 920,00 € HT

↳ Lot numéro 2 : Plâtrerie – plafonds – peinture : entreprise GOUNON et Fils (Roche la Molière) pour un montant de 17 464,40 € HT.

↳ Lot numéro 3 : Electricité : STEV (Le Chambon-Feugerolles) pour un montant de 2 060 € HT.

A noter que pendant ces travaux, les locaux du CIS ont été fermés et les personnels et les véhicules ont été transférés dans un local communal mis gratuitement à disposition.

Pour ne pas retarder la réception des travaux et obtenir rapidement un avis conforme de l'inspection du travail, le service a contacté directement un laboratoire spécialisé pour la réalisation de tests d'empoussièrement. Cette démarche a été concluante puisque les autorisations d'ouverture ont pu être délivrées rapidement.

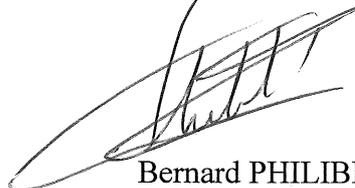
Il est proposé de faire prendre en charge la moitié de ces frais de laboratoire par l'entreprise SUPER (soit 4 290,65 €) dans le cadre d'un avenant. Ce même avenant intégrerait également des travaux en moins-value conformément au devis de l'entreprise SUPER d'un montant de 5 891,35 €.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique : Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant n° 1 au lot n°1 "Désamiantage – Couverture fibrociment" du marché de travaux relatif à la réfection de la couverture du centre d'incendie et de secours du Chambon-Feugerolles et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

AVENANT n°1 - MARCHE n° 2012-28- LOT n° 1

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire EXE4

- **Etablissement public :** **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE**
sis 8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- **Titulaire du marché: Entreprise SUPER**
92 rue de la Roche du Geai
42000 Saint Etienne

B. Identification du marché EXE4

- **Objet du marché initial:** **Réfection de la couverture du CIS du CHAMBON FEUGEROLLES**
- **Numéro de lot et objet:** **LOT n° 1– Désamiantage – Couverture fibrociment**
- **Date de signature du marché :** **Le 28 mars 2013**
- **Montant initial du marché :** **185 920 € HT soit 222 360,32 € TTC**

C. Avenants précédemment contractés EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Néant				

D. Objet et nature de l'avenant EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux en moins-value conformément au devis de l'entreprise SUPER d'un montant de 4 925,88 € HT et d'une prise en charge de 3 587,50 € HT représentant la moitié de la dépense de la réalisation des tests d'empoussièremment réalisés par un laboratoire spécialisé. Le montant global de la moins-value s'élève à 8 513,38 € HT, ce qui représente – 4,58 % du marché de base.

Le nouveau montant du marché s'élève à 212 178,32 € TTC

E. Montant de l'avenant EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	- 8 513,38 € HT soit – 10 182,00 € TTC	- 4,58 %	177 406,62 € HT soit 212 178,32 € TTC

AVENANT n°1 - MARCHE n° 2012-28- LOT n° 1

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne, le

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché
*Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire*

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le

Le titulaire,
(signature)